



Le

Stan-Info

Août 2016
Vol. 01 – Numéro 16

221, rue Centrale
St-Stanislas-de-Kostka
(Québec) J0S 1W0
(450) 373-8944

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA



L'été s'est enfin installé!
Nous espérons que vous profitez bien du beau temps.



Bonnes vacances!





Saint-Stanislas-de-Kostka

Caroline Huot

Mairesse

Sébastien Frappier

Conseiller – district no. 1

Jean-Guy St-Onge

Conseiller – district no. 2

Camille Deschamps

Conseiller – district no. 3

Michel Taillefer

Conseiller – district no. 4

Réjean Dumouchel

Conseiller – district no. 5

Mario Archambault

Conseiller – district no. 6

Bureau municipal

221, rue Centrale, C.P. 120
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec)
J0S 1W0

Tél.: (450) 373-8944

Fax: (450) 373-8949

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h à 16h

Vendredi de 9h à midi

Fermé entre midi et 13h.

Courriel: info@st-stanislas-de-kostka.ca

Site web: www.st-stanislas-de-kostka.ca

dg@st-stanislas-de-kostka.ca

administration@st-stanislas-de-kostka.ca

inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca

voirie@st-stanislas-de-kostka.ca

loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca

directeur.incendie@st-stanislas-de-kostka.ca

chefoperation@st-stanislas-de-kostka.ca

Conception et impression du journal:

© Les Publications Municipales

Sans frais: 1 (877) 553-1955

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Consultez votre calendrier de collecte pour connaître le moment pour vous départir de vos divans, tapis, matelas, sofas, toiles de piscine, etc. Nous vous rappelons que les sacs, les poubelles, les matériaux de construction, etc. ne sont pas des déchets volumineux.

Pour vos électroménagers et vos meubles, recourez aux services de l'écocentre. Vous pourrez vous en départir convenablement tout en sachant que ceux-ci seront récupérés. Pour les articles encore en bon état, déposez-les chez un organisme qui saura les acheminer à une famille pour qui cet

objet sera utile. Dans le doute, contactez la MRC de Beauharnois-Salaberry au (450) 225-0870, poste 239.

COLLECTE DE FEUILLES

Au mois d'août, des sacs de papier pour les collectes de feuilles seront livrés dans certains secteurs, comme l'an dernier. S.V.P. si vous ne les utilisez pas, veuillez les rapporter au Centre Municipal situé au 221, rue Centrale. Merci.



VENTES DE GARAGE

Les ventes de garage auront lieu les 3, 4 et 5 septembre prochains.

Communiquez avec le Centre Municipal au 450 373-8944 pour vous inscrire, c'est gratuit.

FÉLICITATIONS À LAURIE LADOUCEUR POUR SES MENTIONS D'HONNEUR !

Nous tenons à féliciter l'excellent travail scolaire de Laurie Ladouceur, citoyenne de Saint-Stanislas-de-Kostka, qui a été récompensée lors de la soirée d'honneur de l'école secondaire Arthur Pigeon qui s'est tenue le 17 juin dernier. Félicitations à cette élève finissante du secondaire pour l'obtention du Prix d'excellence en sciences et mathématiques de l'Université McGill, accompagné d'une bourse de 300\$, ainsi que pour la Médaille académique du Gouverneur général du Canada (et le titre de l'élève de l'année), accompagnée d'une bourse de 700\$.

Souhaitons que la Médaille académique du Gouverneur général du Canada est attribuée aux diplômés qui ont obtenu la meilleure moyenne au terme de leurs études dans une école secondaire, dans un collège ou une université dont le programme est approuvé. Pierre Trudeau, Tommy Douglas, Kim Campbell, Robert Bourassa, Robert Stanfield et Gabrielle Roy figurent parmi plus de 50 000 personnes qui ont reçu la Médaille académique du Gouverneur général, prélude à de nombreuses et grandes réalisations.



La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, ainsi que tous (toutes) les Stanigois(e)s, te souhaitent le meilleur des succès dans tes aspirations académiques et professionnelles futures.

Bonne chance à Laurie Ladouceur !

PROPRETÉ DES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

Selon la réglementation municipale, il est formellement interdit de laisser sur la propriété publique ou privée les matières fécales de son animal. Le gardien d'un animal doit enlever et nettoyer immédiatement, par tous les moyens appropriés, le sol d'une propriété publique ou privée (y compris la sienne) souillé par les rejets de son animal et en disposer de façon hygiénique.



VOS CHIENS, VOS CHATS ET VOS VOISINS !

Oui, les chiens et les chats sont des animaux adorables ! Or, pour faire en sorte que tous et chacun soient convaincus de cette affirmation, nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'une réglementation est en vigueur depuis le 9 octobre 2007, afin que les animaux et les citoyens fassent bon ménage !

Nous invitons donc **tous** les propriétaires d'animaux à consulter le règlement no 253-2011 (RMH-450) portant sur les nuisances.

LICENCE POUR CHIEN

Une licence est obligatoire pour chaque chien. Le coût de cette licence est de dix dollars (10 \$) et celle-ci est valide pour une année civile.

Vous devez vous procurer votre licence au bureau de l'Hôtel de Ville ou auprès de la personne qui est responsable de l'attribution de ces licences en saison estivale.



PERMIS POUR DES TRAVAUX

Vous prévoyez des travaux de rénovation, d'agrandissement, la construction d'un bâtiment accessoire, l'installation d'une

piscine, d'une clôture, d'une thermopompe, d'une affiche, d'un quai ou encore la fermeture d'un fossé, alors n'oubliez pas de vous prévaloir d'un permis !

Contactez, madame Chantal Lafleur, inspectrice municipale.



Pour toute information et rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le service d'urbanisme au (450) 373-8944 (poste 204) ou à nous écrire par courriel à inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca

INSTALLATION SEPTIQUE

En vertu des dispositions de la réglementation provinciale sur les installations septiques, il est obligatoire de vidanger le réservoir et ce, à tous les deux (2) ans. Nous comptons sur votre collaboration afin de nous fournir la preuve de vidange pour compléter votre dossier et ainsi assurer un suivi de l'entretien de votre installation septique.



QUELQUES RÈGLES DE CIVISME :

Pour maintenir notre municipalité propre et belle, respectez votre environnement. Veuillez jeter vos papiers et déchets dans les bacs prévus à cet effet, et non pas sur la voie publique ni dans les fossés.

Ne laissez jamais votre chien faire ses besoins sur les trottoirs, les places publiques, les aires de jeu pour enfants et les espaces verts. Lors de vos sorties, vous devez tenir votre chien en laisse et ramasser ses déjections.

Respectez les massifs de fleurs, les espaces verts, les installations publiques, les terrains de jeu, ainsi que l'accès au bord de l'eau à la rue Brosseau.

Lors de la tonte de votre pelouse, ne répandez pas de gazon dans les rues.

Assurez-vous de ne pas déposer vos algues des jours à l'avance de la collecte, ceci évitera de propager de mauvaises odeurs. Nous vous rappelons que la collecte a

lieu les mardis et que vos tas d'algues ne doivent être déposés que la veille.

AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

En vertu des dispositions du règlement 268-2013 « Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques », tout propriétaire est tenu d'afficher le numéro civique attribué à sa propriété de façon à ce qu'il soit visible de la voie publique et veiller à ce que cet affichage soit maintenu en bon état. De plus si vous avez un panneau d'identification, celui-ci doit être bien entretenu, visible de la voie publique en tout temps et ne pas être obstrué. Il est interdit d'enlever ou de déplacer le poteau et/ou le panneau sans le consentement écrit de la municipalité. À défaut, le remplacement se fera par la municipalité et ce, aux frais du propriétaire. Nous comptons sur votre collaboration.



BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

HEURES D'OUVERTURE:

Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h
Tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30

Notez que pour les vacances estivales, la bibliothèque sera fermée du 23 juillet au 10 août inclusivement.



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 303-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 146-2002 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES AUX USAGES DÉROGATOIRES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016, le conseil a adopté par résolution le règlement 303-2016 modifiant le règlement de zonage 146-2002 de façon à modifier certaines normes applicables aux usages dérogatoires;

QUE le règlement 303-2016 est entré en vigueur à la date du certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry, soit le 16 juin 2016;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 17 juin 2016.

Maxime Boissonneault
Directeur général

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 304-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016, le conseil a adopté par résolution le règlement 304-2016 modifiant le règlement numéro 231-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

QUE le règlement 304-2016 entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la Gazette officielle du Québec.

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 20 juin 2016

Maxime Boissonneault
Directeur général

RÉCETTE ESTIVALE

POUDING ÉTAGÉ AU CHIA

Dans le cadre du Camp de jour, les jeunes ont eu la chance d'assister à un atelier de cuisine santé en compagnie de madame Caroline Huot, maîtresse. En plus de cuisiner des crêpes-muffins aux petits fruits, nous vous présentons une autre recette exécutée lors de l'atelier. Nous vous invitons à l'essayer à la maison. *Bonne dégustation.*

4 portions

Préparation 10 min
Repos 12 heures
Pas de cuisson
Prix 2\$ par portion

Ingrédients

250 ml (1 tasse) de lait ou de boisson de soya
250 ml (1 tasse) de yogourt grec nature
60 ml (¼ tasse) de chia blanc (voir Note)
60 ml (¼ tasse) de sirop d'érable
5 ml (1 c. à thé) d'extrait de vanille pure

Garniture

2 kiwis en dés
1 tasse (250 ml) de mangue surgelée et décongelée, en dés
1 tasse (250 ml) de framboises fraîches

Préparation

Dans un contenant hermétique, mélanger le lait, le yogourt, le chia, le sirop d'érable et la vanille à l'aide d'un fouet.

Bien refermer et réfrigérer 12 heures ou plus. Au moment de servir, superposer dans des verres ou des verrines des étages de pouding en alternance avec des kiwis, des mangues et des framboises. Se conserve 2 jours au réfrigérateur et ne se congèle pas.

Note

Le chia est une petite graine riche en fibres. Il y a autant de fibres dans 15 ml (1 c. à soupe) de graines de chia que dans deux tranches de pain de blé entier. Et ce n'est pas tout ! Le chia contient aussi des oméga-3, des antioxydants, du calcium, du fer et de la vitamine C. Osez l'essayer pour enrichir votre menu.

Variante

N'hésitez pas à varier les fruits dans cette recette : des bleuets, des fraises, des pêches en dés

feront honneur à ce pouding. L'idée est de choisir des fruits de différentes couleurs pour obtenir un pouding étagé vivifiant et vitaminé!



Valeur nutritive (par portion)

222 Calories	Protéines 11 g
Lipides 5 g	Glucides 37 g
Fibres 6 g	Sodium 59 mg

SOURCE:

<http://cuisinefuteeparentspressestelequebec.tv/recettes/129/pouding-etage-au-chia>



Le service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka répond entièrement aux exigences du schéma de couverture de risques

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka se réjouit d'annoncer que son service de sécurité incendie a récemment été mis à niveau et qu'il répond maintenant entièrement aux exigences du schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Beaucoup de travail a été accompli au cours des cinq dernières années par les membres de l'équipe du service de sécurité incendie municipal. En effet, le groupe a pu bénéficier au fil des ans d'une série de formations, allant de la formation de niveau "pompiers 1", à celle de premier répondant, de sauvetages nautiques et d'opérateur d'autopompe. Depuis les débuts du service, le personnel se voit d'ailleurs attribuer annuellement 60 heures de formation sur le maintien des compétences.

Le service d'incendie municipal a d'ailleurs bénéficié en 2014 d'un remboursement de 7000 \$ suite à une formation reconnue par le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières*.

Équipements de pointe

Les pompiers du service d'incendie staniçois peuvent également compter dorénavant sur des équipements adéquats et de dernière technologie, afin de pouvoir répondre aux besoins du territoire et aux exigences d'intervention d'envergure régionale.

Après avoir pendant quelques années profité de la location d'un camion autopompe, voilà que le service faisait l'acquisition en 2011 de 2 camions incendie, soit une autopompe et une citerne-pompe. Dès l'année suivante, la municipalité se dotait d'une embarcation de sauvetage nautique, subventionnée en grande partie par le gouvernement, et faisait l'achat en 2013 d'une camionnette partagée avec les travaux publics.

"Suite à ces initiatives, notre service, qui compte une vingtaine de pompiers, est entièrement opérationnel, tout en ayant la particularité de respecter et de se conformer aux normes et aux critères du schéma local de couverture de risques adopté en 2013, ainsi qu'à celui de la MRC" de commenter M. Camille Pilon, Directeur du service incendie de la municipalité.

5e anniversaire du service

"Cette mise à niveau du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka arrive à point nommé, alors qu'il y a un peu plus de 5 ans maintenant était créé, en date du 1er janvier 2011, le service d'incendie" de souligner Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Quiconque désire en savoir davantage sur le service de sécurité incendie municipal ou sur le schéma de couverture de risques, peut contacter les sites Internet respectifs suivants: www.st-stanislas-de-kostka.ca et le www.mrc-beauharnois-salaberry.com.



Photo: Emmanuel Lapointe

RECONNAISSANCE D'UN EMPLOYÉ DU SERVICE INCENDIE

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka tient à souligner les vingt années de service de monsieur Patrick Legault auprès de la population, en tant que membre d'un service de sécurité incendie au Canada. M. Legault est pompier actif au service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka depuis sa création le 1er janvier 2011. La médaille des pompiers pour services distingués du lieutenant-gouverneur du Canada lui a été remise pour ses loyaux services à la population par le directeur du service incendie, monsieur Camille Pilon, et le directeur général de la municipalité, monsieur Maxime Boissonneault.



Conseils de votre service de sécurité incendie

Votre service de sécurité incendie vous rappelle d'être vigilant avec votre paillis dans vos platebandes, afin d'éviter qu'il prenne feu.

Le paillis de cèdre, la mousse de tourbe et la terre noire sont de plus en plus utilisés pour l'aménagement paysager, mais ils ont la propriété de s'enflammer rapidement et violemment lorsqu'ils entrent en contact avec une source de chaleur, aussi minime soit-elle.

Parfois, seule l'intensité des rayons de soleil, lors d'une chaude et sèche journée d'été, peut être suffisante pour déclencher un incendie.

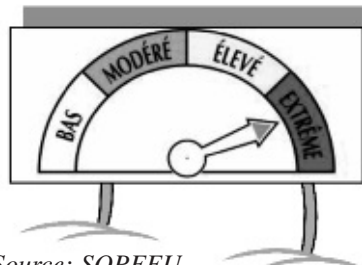
Voilà pourquoi les pompiers recommandent de ne pas jeter de cigarettes n'importe où et d'installer des cendriers pour inciter les fumeurs à disposer des mégots de façon sécuritaire. On conseille également de garder humide les matériaux susceptibles de s'enflammer facilement, de ne pas utiliser d'outils électriques à proximité de ces matériaux et de respecter une distance d'au moins 45 cm entre les tapis de paillis et les matériaux combustibles d'un édifice.

LE DANGER D'INCENDIE

Le danger d'incendie est établi à partir des relevés de plus de 190 stations météorologiques à travers la province. Il renseigne sur la facilité d'allumage du combustible de même que sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie, en regard de la vitesse de propagation et de la quantité de combustibles disponibles.

Le danger d'incendie est établi par région. Aussi, des averses locales ne modifieront pas nécessairement son degré, puisqu'il est calculé pour l'ensemble d'une région et doit refléter la réalité de la majeure partie de celle-ci.

S'informer du danger d'incendie constitue le comportement préventif par excellence



Source: SOPFEU

RETOUR SUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC DU 23 JUIN 2016

La Municipalité tient à adresser ses plus sincères remerciements à tous les gens qui ont participé aux célébrations de la Fête Nationale en juin dernier. Vous étiez plus de 500 participants à festoyer. Merci au comité des loisirs et à tous les bénévoles pour l'organisation.

On se revoit l'an prochain !



UN CROQUE-LIVRES BIEN ANCRÉ AU PARC DES BRISES

(ce parc est situé au coin des rues Brosseau et Robert-Cauchon)

Prenez un livre, remettez-en un ! Une boîte qui garde à l'abri des livres que vous pouvez prendre gratuitement. Pour que le Croque-Livres soit toujours bien garni, nous vous invitons à y mettre un livre lorsque vous en prenez un.



Programmation du Parc des Brises

Cinéma en plein air – Kung Fu Panda 3

Vendredi le 12 août, dès 20h30. Gratuit !

Apportez vos chaises, vos couvertures et vos friandises !

En cas de pluie, l'activité se déroulera au Centre socioculturel, situé au 221, rue Centrale.

HALTE VR BIENVENUE AUX VÉHICULES RÉCRÉATIFS!



**HALTE DES PLAISANCIERS DU PARC RÉGIONAL
DE BEAUHARNOIS-SALABERRY / SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

PARTICULARITÉS : À moins de 10 minutes
du centre-ville de Salaberry-de-Valleyfield
20 \$ par nuit (sans services)

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS : 450 288-2640
reservation@mrc-beauharnois-salaberry.com

RAMPES PUBLIQUES DE MISE À L'EAU



HALTE DES VILLAGES / SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

Pente plus douce pour petites embarcations

HALTE DES PLAISANCIERS / SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Pente plus abrupte pour grosses et petites embarcations

TARIFICATION :

Droit d'accès quotidien : 15 \$

Droit d'accès saisonnier par vignette :

25 \$ / Résidents de la MRC de Beauharnois-Salaberry

100 \$ / Non-résidents

VIGNETTES OFFERTES À LA MRC ET DANS TOUS LES HÔTELS DE VILLE

- Beauharnois
- Saint-Étienne-de-Beauharnois
- Saint-Louis-de-Gonzague
- Saint-Stanislas-de-Kostka
- Saint-Urbain-Premier
- Sainte-Martine
- Salaberry-de-Valleyfield

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS : 450 225-0870, poste 235



VOIR LA CARTE AU VERSO

Parcrégional
DE BEAUHARNOIS SALABERRY
20 ans

EMPLACEMENT DES QUAIS, DES RAMPES DE MISE À L'EAU ET DE LA HALTE VR



PROGRAMMATION AUTOMNE 2016

Inscriptions du 8 août au 2 septembre 2016
 29 et 31 août de 17h à 20h • 221, rue Centrale Saint-Stanislas-de-Kostka
 Pour plus d'informations : (450) 373-8944, poste 206. Aucune inscription par téléphone

JOUR	HEURE	LIEU	PRIX	DURÉE
YOGA				
LUNDI	10h à 11h	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	Avec Francis Renaud (élève de Nicole Bordeleau en Yoga et Qigong) 75 \$ pour 13 séances	12 septembre au 12 décembre Congé le 10 octobre
LUNDI	18h30 à 19h30	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	Avec Francis Renaud (élève de Nicole Bordeleau en Yoga et Qigong) 75 \$ pour 13 séances	12 septembre au 12 décembre Congé le 10 octobre
CLUB D'ÉCHEC ENFANT (5-12 ANS)				
MARDI	15h30 à 16h30	Salle des aînés 188, rue Principale	Avec Claude Pépin 25 \$ pour 10 séances	13 septembre au 22 novembre
TRICOT POUR TOUS				
MARDI	18h à 20h	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	Avec Alma Corriveau 25 \$ pour 10 séances Matériel de base inclus	13 septembre au 22 novembre
ZUMBA/MÉLI-MÉLO (mélange de zumba, musculation, pilates et 15 minutes de bottes kangoo)				
MERCREDI	17h45 à 18h45	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	Avec Dany Dagenais 120 \$ pour 13 séances	14 septembre au 14 décembre Congé le 26 octobre
ZUMBA (1h de zumba)				
MERCREDI	18h45 à 19h45	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	Avec Dany Dagenais 100 \$ pour 13 séances	14 septembre au 14 décembre Congé le 26 octobre

Vous devez vous inscrire aux dates prévues.

Les personnes s'inscrivant après la période établie devront déboursier un supplément de 20% du coût d'inscription initial.

Journée nationale des aînés
Le lundi le 3 octobre 2016
10 h à 15 h

Édifice Raphaël-Barrette
222, rue Alphonse-Desjardins
Salaberry-de-Valleyfield



- **Dîner spaghetti**
- **Conférence sécurité routière**
- **Musique et chants**
- **Animations et jeux**
- **Prix de présence**

Billet
5 \$

Billets en vente au
Centre d'action bénévole de Valleyfield
95, rue Salaberry



La Sûreté du Québec vous informe



*Service, professionnalisme,
respect et intégrité.*



AIDE À LA MOBILITÉ MOTORISÉE

Qu'est-ce qu'une AMM ?

Il s'agit d'un appareil motorisé conçu :

- pour pallier une incapacité à la marche (puissance du moteur limitée)
- pour une personne assise équipée de 3 ou 4 roues dont les pneus ont un diamètre d'au moins 20 cm
- d'une largeur maximale de 67,5 cm, d'une longueur maximale de 150 cm et d'un poids maximal de 150 kg.

Sont considérés comme des AMM les triporteurs, les quadri porteurs et les fauteuils roulants motorisés.

L'utilisation des AMM n'est actuellement pas réglementée dans le Code de la sécurité routière (CSR).

Par contre, un projet pilote est en vigueur depuis le 1er juin 2015.

Ce dernier vise à :

- expérimenter l'usage des AMM sur les trottoirs, certains chemins publics, ainsi que sur les voies cyclables
- améliorer la flexibilité des utilisateurs d'AMM dans leurs choix d'itinéraires
- assurer une cohabitation sécuritaire entre les usagers de la route
- évaluer l'applicabilité et l'acceptabilité de certaines mesures permettant d'encadrer l'utilisation des AMM.

La circulation des AMM est permise :

- sur les trottoirs et les voies cyclables.



- à l'extrême droite de la chaussée des rues où il y a une seule voie de circulation par direction et où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins.
- sur l'accotement d'une rue où la limite de vitesse est supérieure à 50 km/h. (L'accotement doit être sécuritaire et avoir une largeur d'au moins un mètre, de plus, sa surface devrait être plane et libre d'obstacles)

**** Il est important de rappeler que sur la chaussée ou sur la voie cyclable, il faut toujours circuler dans le sens du trafic.**

La circulation des AMM est interdite :

- sur les routes à accès limité, notamment les autoroutes et les voies d'accès
- sur la chaussée des routes où la limite de vitesse est supérieure à 50 km/h
- sur la chaussée des routes où il y a plus d'une voie de circulation par direction (cela exclut les voies de virage à gauche dans les deux sens).

**** Lorsqu'ils circulent sur la chaussée, les utilisateurs d'AMM doivent céder le passage aux piétons ou aux autres utilisateurs d'AMM qui s'apprêtent à traverser la chaussée aux passages pour piétons. Les utilisateurs d'AMM doivent également se conformer aux règles applicables aux piétons lorsqu'ils désirent effectuer un virage à gauche.**

Équipement obligatoire :

- Réflecteurs sur les quatre côtés de l'appareil (blancs en avant, rouges en arrière).



- Les triporteurs et les quadri porteurs doivent être munis d'un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière lorsqu'ils circulent la nuit.
- Toute AMM doit, lorsqu'elle circule sur un chemin où la vitesse permise est d'au moins 70 km/h, être muni d'un fanion orange triangulaire d'au moins 300 cm² à une distance minimale de 150 cm du sol.
- La présence d'un passager sur une AMM est interdite, sauf celle d'un enfant de moins de 5 ans protégé par un dispositif de retenue pour enfant.

En terminant, il est à noter que tout utilisateur d'une AMM qui ne se conforme pas à ces règles est passible d'une amende.

(Source : Transport Québec)

Sûreté du Québec MRC de Beauharnois-Salaberry (En cas d'urgence, composez 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1
625, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield, J6S 0K9 • Tél. 450 370-4350 • Téléc. 450 370-4386
Internet : www.sq.gouv.qc.ca

Les 8 erreurs

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement modifié 8 détails... Si tu regardes attentivement, tu les trouveras sûrement tout seul!



SUDOKU

数独

3		9					2	
	5	8		3			1	4
			2	8	6			
5	9	6	3					1
		3	8		5	2		
4					1	5	3	7
			5	7	8			
6	2			1		8	4	
	1					3		9

NOVICE

			9		1			
	3	7				4	8	
9	2						3	1
		8	6		5	1		
			2		9			
		5	4		3	7		
6	7						4	8
	8	1				2	6	
			7		8			

INTERMÉDIAIRE

8	5	4	9	3	1	6	7	2
1	3	7	5	2	6	4	8	9
9	2	6	8	4	7	5	3	1
4	9	8	6	7	5	1	2	3
7	6	3	2	1	9	8	5	4
2	1	5	4	8	3	7	9	6
6	7	9	1	5	2	3	4	8
5	8	1	3	9	4	2	6	7
3	4	2	7	6	8	9	1	5

3	6	9	1	5	4	7	2	8
2	5	8	7	3	9	6	1	4
7	4	1	2	8	6	9	5	3
5	9	6	3	2	7	4	8	1
1	7	3	8	4	5	2	9	6
4	8	2	6	9	1	5	3	7
9	3	4	5	7	8	1	6	2
6	2	7	9	1	3	8	4	5
8	1	5	4	6	2	3	7	9

SOLUTIONS



CALENDRIER DES COLLECTES 2016

● Ordures
 ○ Déchets volumineux
 Matières recyclables
 Cartons



JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

MARS

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31